L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 18 JUILLET 1886.

LE CHIEN TONDU EN LION.

Nous ne sommes plus au temps des chevaliers de la désœuvrance; Romieu, Henri Monnier, ces grands mystificateurs, sont morts, le célèbre comédien Vivier est passé à l'état de souvenir, la charge d'atelier a disparu avec le rapin, et les derniers représentants de la farce seraient les fumistes si l'on devait en croire la réputation qu'on leur a faite, pourquoi? Tous les gens qui font ramoner leurs poêles et leurs cheminées vous diront qu'ils n'en savent absolument rien, n'ayant qu'à se louer du zèle et de la politesse de ces modestes artisans.

Donc, à moins d'un travail sérieux traitant de l'influence de la suie sur la gaieté française, il faut faire des réserves sur le goût attribué aux fumistes.

S'ensuit-il que ce goût a disparu avec ceux qui en ont poussé si loin la manifestation? Ce serait bien peu connaître "le Français né malin", comme a dit le poète, que de s'arrêter à cette supposition. Il est, au contraire, si bien acquis que nos compatriotes sont farceurs, qu'ils peuvent être pris pour tels, même en cas de simple malentendu. Est-ce le cas de M. Boulabert, amené devant le commissaire de police par un tondeur de chiens qui lui réclame 2 fra cs, prix de la tonte en lion d'un caniche, plus 3 francs d'indemnité, pour le temps que ce monsieur lui fait perdre?

C'est ce que les explications des parties vont nous apprendre.

Fillard (c'est le nom du tondeur de chiens) raconte ainsi le fait:

Voilà. Je rendais à ma femme un chat que ses maîtres m'avaient dit qu'il avait pris et que je disais à ma femme: "Tu peux leur garantir qu'il sera sage comme une image." Pour lers, Monsieur s'arrête à regarder le chat et dit: Pauvre bête!—Rah! que je réponds, il n'en deviendra que plus gras. Vous pouvez l'essayer pour vous-même que je lui dis, en manière de rigoler." Là-dessus, voyant que ce monsieur avait un chien, un sale barbet, une espèce de griffon, enfin un chien à poil, je dis comme ça: "Faut il rafraîchir un peu ce cabot, bourgeois?—Le rafraîchir? qu'il me dit, ça ne peut pas lui faire de mal." Moi, là-dessus je prends le chien et je dis à ce monsieur: "Voulez-vous que je le tonde en lion?—En lion! qu'il me dit. —Oui, tondu seulement à partir des reins, et puis je lui ferai des manchettes aux pattes.—Dame, qu'il me répond, oui, en lion avec des manchettes, je crois que ça fera bon effet.

Voyant ça, je tonds le chien en lion, avec des manchettes. Monsieur reste là, à me regarder fixement. Quand j'ai fini, je mets le cabot sur ses pattes, et je dis: "Eh bien, bourgeois, comment le trouvez-vous votre tonton?—Ça lui va très bien, qu'il me répond.—Un amour que je dis: 40 sous!—C'est pas cher qu'il me fait." Alors, voilà-t-i pas ce sacré chien qui le suit en remuant la queue, comme un chien qui est content qu'on lui a fait sa toilette. Moi, je rappelle monsieur, en lui criant: "Eh bien, et les 40 sous?—Quels 40 sous? qu'il me demande.—Comment quels 40 sous? Mais, pour avoir tondu votr chien.—Mon chien! qu'il me dit; ça? il n'est pas à moi.

M. BOULABERT—En effet, il n'était pas à moi; c'était un sale chien que je ne connaissais pas du tout; il m'avait suivi dans la rue.

LE COMMISSAIRE—Et vous le laissez tondre en lion par ce malheureux sans lui dire que le chien n'était pas à vous!

M. BOULABERT—Je le lui ai dit.

LE COMMISSAIRE—Quand il a été tondu, qu'est-ce qu'il a dit?

FILLARD—En lion et des manchettes. Pour lers je dis à Monsieur: "Allons chez le commissaire!" Il m'envoie coucher et veut s'en aller; je lui saute au collet, le monde s'amasse, des sergents de ville arrivent et vous prennent au poste. Voilà le chien qui nous suit en tortillant, remuant la queue, 6er comme un coq; il voulait entrer au poste avec nous; les agents lui fichent des coups de pied pour le renvoyer; nous entrons et on le lasse à la porte; nous nous expliquons, dont le brigadier dit à Monsieur: "Voyons, ne nous la faites pas à la blague, donnez 40 sous à cet homme!"

Je refuse; alors le brigadier dit aux deux sergents de ville de nous mener chez le commissaire de police. Nous sortons; qu'est-ce que nous trouvons à la porte? Le chien qui nous attendait et qui vient avec nous, toujours en frétillant, ce qui prouve bien qu'il n'a pas monsieur qui voulait le faire tondre à l'air.

M. BOULABERT—Pas du tout, la preuve c'est que je l'ai chassé; mais il se cramponnait à moi, il ne voulait pas me lâcher.

LE COMMISSAIRE—Sot! vous n'en avez pas moins voulu faire une mauvaise plaisanterie à ce malheureux.

M. BOULABERT—Aucunement, il me demande si je veux qu'il le tonde en lion; je ne me regardait pas; il a fait ce qu'il a voulu.

LE COMMISSAIRE—Allons, ne persistez pas dans cette mauvaise explication. Vous n'avez pas l'air d'un naïf; donnez 2 francs à cet homme, plus les 3 francs qu'il demande pour le dérangement que vous lui causez.

M. BOULABERT—Pardon, mais....

LE COMMISSAIRE—Vous refusez? Alors je vous dresse procès-verbal qui sera produit devant le juge de paix et vous serez condamné plus les frais de dommages-intérêts; réfléchissez.

M. Boulabert, tout bien réfléchi, se décide, à donner sa pièce de 100 sous.

Quant au chien, qu'est-il devenu? Il est probable qu'il aura retrouvé son vrai maître. Mais celui-ci a dû être bien surpris et s'est assurément demandé où diable cet animal-là a-t-il trouvé de l'argent pour se faire tondre.

UNE FUMISTERIE FEROCE.

Si les gens impressionnables conservaient, avec le souvenir des nombreux accidents arrivés dans les circonstances les plus ordinaires de la vie, le sentiment d'effroi que leur ont causé ces événements, parfois terribles, ils n'oseraient plus aller en voiture, parce que les chevaux peuvent s'emporter et faire verser le véhicule; ni aller sur mer, parce que des navires y ont péri corps et biens; ni sortir, parce que des tuyaux de cheminées ont tué des passants; de sorte qu'avec cette appréhension pour soi-même, de ce qui est arrivé à autrui, on devrait, pour être logique, ne plus oser se mettre au lit, parce que généralement on y meurt.

Heureusement, tout s'oublie, et Mme de Sévigné pouvait écrire à Mme de Grignan, sauvé d'un danger couru en voyage et assez oublieuse d'une couche laborieuse pour en avoir risqué une seconde: "C'est ainsi, ma chère fille, que la fin du monde ne viendra jamais et qu'on fera toujours des voyages en Provence."

Ajoutons: et aussi en chemin de fer, bien qu'on y assassine les préfets.

Mais l'émotion causée par ce crime mystérieux est encore très vive, et le départ des trains nous offre le spectacle réjouissant de voyageurs s'éloignant en hâte de wagons vide, et préférant, à leurs aises, le sort des harangs empilés, voire même les amateurs de coudées franches si désireux, jadis, d'étaler leur joli égoïsme sur les coussins d'un compartiment occupé par eux seuls.

Mais on trouve des exceptions chez ceux-ci: les malins qui n'ont pas peur et profitent de la panique, comme ces amateurs de melons insoucieux, qui, en temps de choléra, profitent du bon marché de ces cucurbitacés, pour s'en régaler.

Un de ces voyageurs qui n'ont qu'une crainte: celle d'étreindre par des voisins de banquette, s'était donc installé dans un compartiment vide; sa mine n'était pas très rassurante et on s'explique aisément l'inquiétude d'une vieille dame attardée, en se voyant au dernier moment, enfermée, par un employé, avec notre voyager, dant cette compagnie inattendue n'avait pas rendu la physionomie plus aimable. La nouvelle venue ne pouvait songer à réclamer une autre voiture; toutes étaient combles, et, d'ailleurs, le signal du départ était donné!

Que se passa-t-il entre les deux compagnons de voyage? Nous allons l'apprendre au bureau du commissaires de police du chemin de fer.

UN CONTROLEUR—Monsieur le commissaire de police, voilà un voyageur que je vous amène, sur la plainte de Madame.

LA DAME (haletante) — Fouillez-le! monsieur le commissaire, fouillez-le.... un grand couteau.... dans sa poche.

LE commissaire veut s'élancer sur l'individu.

LE VOYAGEUR (riant)—Ah! ah! ah! ah! inutile; le voilà mon couteau (Il tire de sa poche un grand couteau à lame pointue); Est-ce que j'en ai frappé ou menacé Madame?

LA DAME—Non mais.... Ah! Monsieur le commissaire, cet homme m'a retourné le sang.... avec sa figure de brigand et cet air sur moi.... Ah! si vous aviez vu son œil!....

(Le voyageur rit aux éclats.)

LE COMMISSAIRE (au contrôleur)—Qu'avez-vous vu?

LE CONTROLEUR—Moi? rien; quand j'ai demandé les billets à la portière, Monsieur paraissait dormir dans son coin et Madame s'est élancée vers moi, en criant: "Arrêtez-le! arrêtez-le!" Alors comme monsieur niait avoir rien dit ni rien fait à Madame, je les ai amenés tous deux devant vous.

LE COMMISSAIRE—Enfin, Madame, que s'est-il passé?

LA DAME—Voilà, monsieur le commissaire.... d'abord quand je me suis vue seule avec cet homme qui a une figure effrayante....

LE VOYAGEUR (riant)—Effrayante!.. est-ce que c'est de ma faute? Est-ce que je me suis fait ma figure?

LE COMMISSAIRE—N'interrompez pas! continuez, Madame!

LA DAME—Alors, Monsieur, je vais me mettre au coin opposé, sans perdre cet homme de vue. A peine hors de la gare, il se met à me regarder fixement et avec une telle obstination que, ne pouvant supporter son regard, je détourne la tête; mais je me dis: "S'il allait me frapper par derrière!...." alors, je me retourne de son côté.... il me regardait toujours d'un air sinistre. Je commençais à être inquiète. Bientôt, et sans détourner ses yeux des miens, il se lève. Moi, fascinée comme l'alouette par l'épervier, je n'osais pas bouger. Jugez de mon effroi, monsieur le commissaire: cet homme.... toujours avec ce regard fixé sur moi, tire de sa poche un long couteau et l'ouvre.... les dents me claquaient.... il s'avance vers moi, son couteau à la main.... Je veux crier.... impossible d'articuler un son.... je me disais: "Je suis perdue." et il s'avançait lentement... et toujours ce regard! Arrivé près de moi, il quitte son pardessus, puis sa redingote, puis son gilet.... je ne comprenais plus, j'étais folle.... et je me disais: "Va-t-il encore se déshabiller davantage?" et une pensée affreuse tante me traverse l'esprit. Une femme de mon âge, me disais-je.... mais non, ce n'était pas ce que je craignais. Cet homme saisit une des courroies de la vitre de la coupe.... toujours en me regardant dans le blanc des yeux, il coupe l'autre courroie: "Il va m'étrangler," me dis-je. Et cet œil.... toujours.... alors, monsieur le commissaire, de la pointe de son couteau il incise les deux courroies à chaque bout.... je ne comprenais plus.... puis, toujours en me regardant.... des courroies il se fait des bretelles qu'il fixe à son pantalon, remet son gilet, se cadenasse, son pardessus et va se rasseoir dans son coin. C'est à ce moment que le contrôleur a demandé les billets.

LE COMMISSAIRE—C'est tout!

LA DAME—Mais, monsieur, il me semble que c'est quelque chose de m'avoir épouvantée au point que j'en tremble encore.

Le voyageur rit aux éclats.

LE COMMISSAIRE—Ce n'est pas risible.

LE VOYAGEUR—Si, de me prendre pour un assassin; je suis artiste et incapable de....

LE COMMISSAIRE — Ah! artiste.... c'est une charge d'atelier que vous avez faite?

LE VOYAGEUR—Mon Dieu..... espérant être seul et fumer tranquillement ma pipe.... en me voyant colloquer cette vieille dame.... qui se met à me regarder avec épouvante.... l'idée m'est venue....

LE COMMISSAIRE—De vous amuser à ses dépens: eh bien, Monsieur, tâchez de trouver d'autres amusements; en attendant, je dresse procès-verbal contre vous, pour lacération d'objets mobiliers au préjudice de la Compagnie que vous aurez à indemniser et vous voulez éviter une poursuite en police correctionnelle.

Et voilà comment les plus fréquentes événements, s'ils inspirent l'effroi aux imaginatifs, autres de ces fumistes très parisiennes, comme celle qui a terrifié la compagnie de voyages et notre artiste

LE PLUS DROLE DE L'HISTOIRE

Les dames ont toujours protesté contre l'accusation d'intempérance de langue; mettez-les sur ce chapitre, elles vous citeront, comme preuve de la calomnie dont elles sont victimes, un fait qui, à moitié du récit, amènera tout naturellement une deuxième histoire, se reliant à une troisième laquelle est la suite logique d'une quatrième oublie, ce qui rend la précédente incompréhensible; la troisième y passe; après quoi on arrive fatalement à cette question: qu'est-ce que je disais donc? Et voilà le beau sexe justifié.

Il faut entendre cela à la barre des témoins de la police correctionnelle, pour avoir une idée de la patience dont les juges doivent être dotés.

Les hommes, c'est autre chose: outre le chapitre des *verres* qui tient une large place dans leurs dépositions, celles-ci sont, la plupart du temps, faites avec la conviction (apparente au moins) que le Tribunal connaît sur le bout du doigt et dans leurs moindres détails, les faits qu'il cherche précisément à connaître.

Ce qui est remarquable chez d'autres, c'est l'absence complète de préambule de leurs déclarations.

Exemple à propos d'un nommé Colard, inculpé de vol et de vagabondage.

Le plaignant attagne ainsi sa déposition devant le commissaire de police:

—Alors en me réveillant, qu'est-ce que je vois?

LE COMMISSAIRE — Vous dormiez donc?

LE PLAIGNANT—Oh! comme un loir.

LE COMMISSAIRE—Oh celà?

LE PLAIGNANT (surpris)—Eh bien, dans mon lit.

LE COMMISSAIRE — Vous étiez chez vous, bien, dites-le donc!

LE PLAIGNANT—Alors je lui demande: "Qu'est-ce que vous faites là?"

LE COMMISSAIRE—A qui demandiez-vous cela?

LE PLAIGNANT—A l'individu.

LE COMMISSAIRE—Quel individu?

LE PLAIGNANT—Celui-là (l'inculpé); là-dessus, il se couche.

LE COMMISSAIRE—Là-dessus, quoi?

LE PLAIGNANT—Eh bien, sur mon lit.

LE COMMISSAIRE—Je vous demande à propos de quoi il s'est couché?

LE PLAIGNANT—Je pense qu'il avait envie de dormir. Alors, il me le rend, disant qu'il venait de le ramasser par terre.

LE COMMISSAIRE—Ramasser quoi?

LE PLAIGNANT—Mon porte-monnaie. Je saute, je l'enfile d'un bond....

LE COMMISSAIRE—Vous enfilez quoi?

LE PLAIGNANT—Mon pantalon!

LE COMMISSAIRE—Allez vous asseoir!

LE PLAIGNANT—Oh! mais c'est que la suite est encore plus intéressante; pour lors....

LE COMMISSAIRE—Je vous dis d'aller vous asseoir!

LE PLAIGNANT—Vous avez tort (il va s'asseoir), vous perdez le meilleur!

LE COMMISSAIRE (à l'inculpé)—Que faisiez-vous à sept heures et demie du matin, chez le plaignant?

L'INCULPÉ—Je ne savais pas que c'était là.

LE COMMISSAIRE—Qu'est-ce que cela veut dire?

L'INCULPÉ—Parce que je croyais que mon ami Jubier demeurait toujours là; alors, ayant eu une querelle avec un dame avec qui je demeure depuis trois heures jusqu'à six heures et demie du matin et ayant envie de dormir, j'allais chez Jubier pour faire un somme.

LE COMMISSAIRE—Vous n'avez pas de domicile?

L'INCULPÉ — Les propriétaires vous étranglent, des prix.... et puis, je n'ai pas de meubles; alors....

LE COMMISSAIRE—On a demandé à la concierge si elle avait un locataire du nom de Jubier; elle a répondu: "Jamais!"

L'INCULPÉ—Oh! Jubier demeurait là, il y a douze ans; ça n'est plus la même concierge.

LE PLAIGNANT (revenant)—J'ai même bien vu, vu que.....

LE COMMISSAIRE—Allez vous asseoir!

LE PLAIGNANT—Vous avez tort; c'est le plus drôle de l'histoire.

LE COMMISSAIRE (à l'inculpé)—La vérité est que vous alliez pour dévaliser des chambres d'ouvriers qui, à cette heure, sont partis à leur travail; d'ailleurs, vous avez pris le porte-monnaie du plaignant.

(Au plaignant: Où était-il votre porte-monnaie?

LE PLAIGNANT—C'est ce que je voulais vous dire, rapport c'est si drôle; il y avait six sous dedans.....

LE COMMISSAIRE—Je vous demande où était votre porte-monnaie.

LE PLAIGNANT—Eh bien, je vous ai dit, dans sa main.

LE COMMISSAIRE—C'est à y renoncer. Oh l'aviez-vous mis avant qu'il le prît?

LE PLAIGNANT—Dans la poche de mon pantalon. Alors, quand je lui ai dit....

LE COMMISSAIRE—Retirez-vous!

LE PLAIGNANT—Vous avez tort, c'est le plus drôle.

Il se retire et l'ami de Jubier est envoyé au Dépôt.

Entre amis:

—Mon cher Emile, je me marie....

—Comment! vous! le célibataire le plus endurci de la terre!.... Ah! je vous croyais le cœur mieux garnie que cela!

—Hé! mon cher.... c'est vrai. Le cœur est en quelque sorte; mais l'amour en est le tortpilleur....

Propos décadents, d'après "un Dominno:"

Il est question de grandes et belles choses; les mots de gloire, d'honneur, de patrie, sont prononcés. On parle du drapeau.

Aussitôt le jeune Saturnin, un de ces bons modernes qui ne croient pas que "c'est arrivé," s'aventure dans la conversation:

—Le drapeau, ne m'en parlez pas!.... Ce n'est bon qu'à vous faire faire un tas de bêtises: des homicides par imprudence.

L'OR DE L'ANNAM.—Le paquebot partant de Chine, en juillet courant, apportera, assurent-on, les lingots d'or et argent séquestrés à Hué, et dont la valeur se monte à quatorze millions. Cet argent sera employé à couvrir les frais généraux du Tonkin.

• DON DU PAPE.—Le *Moniteur de Rome* annonce que le pape a envoyé au cardinal-archevêque de Paris, une somme de 10,000 fr., pour qu'elle soit distribuée aux familles qui ont été le plus éprouvées par la récente épidémie cholérique.

Le chroniqueur du *Pays* raconte comment Balzac fut candidat à l'Académie et comment il eut deux voix: celle de Victor Hugo.... et une autre.

Le jour de l'élection, c'est Victor Hugo qui raconte, j'étais assis auprès de l'excellent Pongerville, le meilleur des hommes, et je lui demandai à brûle-pourpoint:

—Pour qui votez-vous?

—Pour votre compatriote, vous savez.

—Je le sais si peu, que je vous vous demander de voter pour Balzac.

—Impossible.

—Pourquoi cela?

—Parce que voilà mon bulletin tout préparé. Voyez: *Fatout*.

—Oh! cela ne fait pas mon affaire.

Cette feuille de papier, de un plus belle écriture, j'écrivis: *Balzac*.

—Eh bien! me demanda Pongerville.

—Eh bien, vous allez voir.

L'huissier qui recueillait les voix s'approcha de nous. Je lui remis un des bulletins que j'avais préparés. Pongerville tendit à son tour la main pour jeter le nom de Vatout dans l'urne, mais une tape amicale que je lui donnai sur les doigts fit tomber son papier à terre. Il le regarda, parut indécis, et, comme je lui offrais le second bulletin sur lequel était écrit le nom de Balzac, il sourit, le prit et l'expédia de bonne grâce.

Et voilà comment le grand Honoré de Balzac eut une fois deux voix au dépouillement du scrutin de l'Académie française.

—Nos bons médecins:

—Docteur, disait un monsieur qui a mal à l'estomac, je ne me plais nulle part; je ne me sens bien qu'ailleurs.

—Allez-y.... voyagez.

Où la réclame va-t-elle se nicher?

Ces jours-ci, dans un journal de Paris paraissait un entrefilet avec cet en-tête:

"L'Expulsion"

On s'arrêtait, croyant avoir affaire à un article sur la question du jour. Et on lisait:

"La faciliter en cette saison est conforme aux conseils de tous les médecins. Donc, chaque matin un verre ou deux de la délicieuse saline de.... légèrement purgative et acidulée...."

La cruauté envers les enfants, à Londres.

On lit dans le journal des *Débats*:

Les journaux parisiens ont révélé récemment la lamentable histoire d'un petit garçon que ses parents tenaient séquestré et mourant de faim dans un placard. Ces actes de cruauté contre l'enfance sont plus fréquents qu'on aimerait à le penser, dans les capitales, où la vie est si difficile et où un accroissement de famille équivaut souvent à la ruine d'un ménage. Ils se sont multipliés particulièrement à Londres; une Société de protection pour l'enfance s'est fondée dans cette ville, et, dans un numéro récent de la *Contemporary Revieu*, c'est le cardinal Manning, le chef du catholicisme anglais, qui nous renseigne sur l'activité de cette Association et sur les heureux qu'elle tend à faire disparaître.

La Société pour la protection de l'enfance à Londres s'est fondée en juillet 1885. En 1886, tout en ne disposant que de ses ressources qui ne s'élèvent qu'à 9,000 livres (27 fr. 50 c.) par an, elle a porté devant la justice 95 cas de mauvais traitements infligés à des enfants.

Pour 53 de ces victimes, il s'agissait de punitions corporelles d'une cruauté horrible; 30 de ces enfants étaient affamés délibérément en vue de causer leur mort; 12 étaient soumis à des pratiques obscènes.

Pour les punitions corporelles, dit le cardinal, ce sont souvent les cas les plus graves qui proviennent de la colère bestiale des parents. Tel est le cas d'un charpentier dont le fils avait dépensé à acheter une toupie les deux pences qu'on lui avait remis pour le maître d'école. Le père, à la découverte de ce larcin, s'enferme dans une chambre de son chômage et en lui ordonnant de se mettre à genoux, le frappe pendant dix minutes avec une cordelette de chanvre goudronnée. Au bout de ce temps, l'homme fatigué lâche l'instrument de torture et s'en va au cabaret. Rafraîchi, il revient. L'enfant gisait toujours agenouillé, et l'homme se remet à frapper jusqu'à ce qu'un voisin épouvanté par les cris de la victime cherche à entrer, et, ne pouvant pas, va quérir la police. Alors le père, dans sa rage, saisit un marteau, en prend le manche en chêne et en bat l'enfant sur la tête à coups redoublés. La police force la porte, on arrête l'homme et l'on emmène l'enfant à l'infirmerie la plus proche où il passe des semaines avant d'être en état de marcher.

Si le fait n'avait pas été vigoureux, le père aurait eu à répondre d'un homicide. Tôt ou tard, d'ailleurs, le fait se produira. La loi actuelle nous force à rendre l'enfant au père à sa sortie de prison.

On croit généralement, continue le cardinal Manning, que les gens d'une pauvreté extrême sont seuls cruels envers leurs enfants; mais cela est faux. La plupart du temps, ce sont des gens de la classe moyenne, des ouvriers à leur aise, qui commettent les plus horribles cruautés.

Parmi les cas les plus régnagnans dont la Société ait eu à s'occuper, se trouve celui d'un homme gagnant deux livres et plus par semaine. Il avait en trois enfants et en était débarrassé. Le premier était mort de faim à ce qu'assurèrent les voisins. Le père fut traduit en justice et relâché.

Un second enfant mourut aussi; le certificat mortuaire fut délivré comme pour le premier, et tout se passa régulièrement sauf que, cette fois, les voisins vint aux oreilles de la Société, et vinrent le résultat de l'enquête à laquelle elle se livra:

L'enfant était tenu en plein hiver dans une chambre sans feu, sans rideaux, n'ayant pour le garantir du froid qu'une cheminée une petite robe de cotonade. Sans rien à manger ni à boire, trop faible pour remuer un membre, la petite fille gisait là, couchée sur un matelas, sans couvertures, dans l'obscurité et le froid, sandis que les parents étaient au-dessous, près d'un bon feu et ne se privant de rien. L'enfant mourut de phthisie. Une troisième fille leur naquit le même hiver; les parents la mirent dans un sac d'osiers, avec quelques chiffons, et la reléguèrent en haut près de la petite fille mourante.

Voici un autre cas: C'est celui d'une femme ayant à sa charge un enfant dont elle vent délibérément se débarrasser.

A l'âge où la Société la lui retire, le petit bambin d'un garçon est de 60 à 70 livres; lui, en pèse 27. Sa peau tire sur les os et est marbrée de meurtrissures fraîches et anciennes produites par des coups de canne et de courroie.

Voici ce que la femme avait imaginé: elle obligeait l'enfant à monter et à descendre continuellement les escaliers de la maison en tenant à chaque main des fers dont l'un pesait 7 livres. Souvent, il n'avait rien en à manger durant trente-six heures, ni rien à boire. Ce qui est plus dur,—et lorsque la femme se décidait à lui donner quelque chose,—il ne lui était pas permis de s'arrêter pour manger. S'il arrivait qu'il vît une miette et l'eut, on le battait pour avoir "volé." Une fois, il lui arriva de voler le mon du chat du voisin, et de le manger. Quand la femme sortait, elle l'enfermait dans le réduit à charbon. Quelque fois, il grimpait, il tombait contre les murs et finissait gisant les yeux, alors, sa marâtre le battait encore avec une canne, en lui faisant "répéter" un une courroie, et elle ajoutait parfois une pincée de sel sur les plaies pour les aviver. Si cet état de choses avait duré un peu plus, l'enfant serait mort dans son lit, le médecin aurait toujours signé son certificat sur une maladie chronique, et tout eût été dit. Cet enfant habitait un cottage isolé, entouré de fleurs et de fruits que son père cultivait. Le père et la mère avaient de l'argent à la Caisse d'épargne. Ils étaient économes, la maison était propre et blanche. Le tableau que l'on fait de la première femme montait et descendait péniblement l'escalier, la marâtre était confortablement assise dans son fauteuil à tricoter. Le père était un homme faible à qui la paix avec sa femme importait davantage que la misère de son fils.

Lorsqu'on s'est occupé d'un cas comme celui de cette femme, les cruautés dont d'autres mères aussi souvent capables envers leurs enfans paraissent presque vénielles. Une femme, pour empêcher son petit garçon d'aller à l'école, l'enfermait dans une cave à oranges qui restait sous son lit jusqu'à ce qu'elle revînt le soir après avoir passé la journée à vendre dans les rues. L'enfant était presque idiot lorsque la Société le délivra.

Nous le répétons, dit le cardinal, ce n'est pas l'humble ouvrier, celui qui fume un brûle-gueule et se saoule, qui maltraite ses enfans. Trop souvent, c'est l'homme bien mis, parlant correctement, prêt à discuter avec vous des questions de haute politique. On trouva sur la table d'un individu envoyé deux fois en prison en six mois un ouvrage de Tyndall. Si vous les avez rencontrés dans la rue, lui et sa femme, vous auriez certainement été fier de l'ouvrier anglais, et ce même homme n'avait pas honte d'exprimer ouvertement le regret d'être délivré des devoirs que lui imposait la paternité. Dans un accès de colère, il était tombé à coups de poing sur son petit garçon de trois ans et demi, etc., comme l'enfant était tout étourdi par les coups, il lui en infligeait plus encore, et, finalement, comme le pauvre petit hurlait de douleur, il lui enfonça trois gros dolgts dans la gorge pour le faire taire.

En terminant, le cardinal Manning indique les réformes légales qui seraient de nature à obvier aux cruautés dont parens envers leurs enfants. La Société pour la protection de l'enfance désire faire admettre dans la législation le principe que le témoignage d'un enfant peut être reçu en justice s'il y a présomption qu'il ait été en butte à de mauvais traitemens. Ensuite, il faut qu'il soit défendu expressément par la loi de maltraiter, de torturer ou de nourrir insuffisamment les enfans, comme cela est défendu pour les chiens. La Société demandera encore au Parlement d'admettre le témoignage de la femme contre le mari, de limiter les heures pendant lesquelles il est permis aux enfans de vendre de menus objets dans les rues.

Tel est l'exposé du cardinal Manning. Il est à souhaiter que nous n'ayons jamais à recourir aux moyens de répression qu'il indique et que le mal qu'il signale à Londres reste chez nous parement accidentel.

Les navires à 40 nœuds.

Nous lisons, dans le *Journal des Chambres de Commerce*, revue mensuelle de Paris:

Dans une des dernières réunions de la Société des jeunes architectes tenue à Westminster, M. Hurst a fait une intéressante communication sur la puissance qu'il faudrait donner aux machines à vapeur des steamers de construction légère pour leur faire atteindre la vitesse de 40 nœuds à l'heure. (Ce compte-rendu nous paraît intéressant, mais nous ne le publions qu'à titre de curiosité, car la méthode de Reech, telle qu'elle est employée, ne donne pas de résultats controversable sous certains rapports.)

Pour trouver la solution de ce problème, M. Hurst ne se sert pas de l'ancienne méthode qui admet que la résistance est proportionnelle à la maîtresse section, mais bien de la loi de Reech qui démontre que la vitesse obtenue par un modèle, avec une puissance donnée, permet de déterminer celle que doit atteindre un navire plus grand ayant la même proportion de puissance, la vitesse du grand navire étant égale à la tête à coups redoublés. La police force la porte, on arrête l'homme et l'on emmène l'enfant à l'infirmerie la plus proche où il passe des semaines avant d'être en état de marcher.

Si le fait n'avait pas été vigoureux, le père aurait eu à répondre d'un homicide. Tôt ou tard, d'ailleurs, le fait se produira. La loi actuelle nous force à rendre l'enfant au père à sa sortie de prison.

On croit généralement, continue le cardinal Manning, que les gens d'une pauvreté extrême sont seuls cruels envers leurs enfants; mais cela est faux. La plupart du temps, ce sont des gens de la classe moyenne, des ouvriers à leur aise, qui commettent les plus horribles cruautés.

Parmi les cas les plus régnagnans dont la Société ait eu à s'occuper, se trouve celui d'un homme gagnant deux livres et plus par semaine. Il avait en trois enfants et en était débarrassé. Le premier était mort de faim à ce qu'assurèrent les voisins. Le père fut traduit en justice et relâché.

Un second enfant mourut aussi; le certificat mortuaire fut délivré comme pour le premier, et tout se passa régulièrement sauf que, cette fois, les voisins vint aux oreilles de la Société, et vinrent le résultat de l'enquête à laquelle elle se livra:

L'enfant était tenu en plein hiver dans une chambre sans feu, sans rideaux, n'ayant pour le garantir du froid qu'une cheminée et une petite robe de cotonade. Sans rien à manger ni à boire, trop faible pour remuer un membre, la petite fille gisait là, couchée sur un matelas, sans couvertures, dans l'obscurité et le froid, sandis que les parents étaient au-dessous, près d'un bon feu et ne se privant de rien. L'enfant mourut de phthisie. Une troisième fille leur naquit le même hiver; les parens la mirent dans un sac d'osiers, avec quelques chiffons, et la reléguèrent en haut près de la petite fille mourante.

Voici un autre cas: C'est celui d'une femme ayant à sa charge un enfant dont elle vent délibérément se débarrasser.

A l'âge où la Société la lui retire, le petit bambin d'un garçon est de 60 à 70 livres; lui, en pèse 27. Sa peau tire sur les os et est marbrée de meurtrissures fraîches et anciennes produites par des coups de canne et de courroie.

Voici ce que la femme avait imaginé: elle obligeait l'enfant à monter et à descendre continuellement les escaliers de la maison en tenant à chaque main des fers dont l'un pesait 7 livres. Souvent, il n'avait rien en à manger durant trente-six heures, ni rien à boire. Ce qui est plus dur,—et lorsque la femme se décidait à lui donner quelque chose,—il ne lui était pas permis de s'arrêter pour manger. S'il arrivait qu'il vît une miette et l'eut, on le battait pour avoir "volé." Une fois, il lui arriva de voler le mon du chat du voisin, et de le manger. Quand la femme sortait, elle l'enfermait dans le réduit à charbon. Quelquefois, il grimpait, il tombait contre les murs et finissait gisant les yeux, alors, sa marâtre le battait encore avec une canne, en lui faisant "répéter" un une courroie, et elle ajoutait parfois une pincée de sel sur les plaies pour les aviver. Si cet état de choses avait duré un peu plus, l'enfant serait mort dans son lit, le médecin aurait toujours signé son certificat sur une maladie chronique, et tout eût été dit. Cet enfant habitait un cottage isolé, entouré de fleurs et de fruits que son père cultivait. Le père et la mère avaient de l'argent à la Caisse d'épargne. Ils étaient économes, la maison était propre et blanche. Le tableau que l'on fait de la première femme montait et descendait péniblement l'escalier, la marâtre était confortablement assise dans son fauteuil à tricoter. Le père était un homme faible à qui la paix avec sa femme importait davantage que la misère de son fils.

Lorsqu'on s'est occupé d'un cas comme celui de cette femme, les cruautés dont d'autres mères aussi souvent capables envers leurs enfans paraissent presque vénielles. Une femme, pour empêcher son petit garçon d'aller à l'école, l'enfermait dans une cave à oranges qui restait sous son lit jusqu'à ce qu'elle revînt le soir après avoir passé la journée à vendre dans les rues. L'enfant était presque idiot lorsque la Société le délivra.

Nous le répétons, dit le cardinal, ce n'est pas l'humble ouvrier, celui qui fume un brûle-gueule et se saoule, qui maltraite ses enfans. Trop souvent, c'est l'homme bien mis, parlant correctement, prêt à discuter avec vous des questions de haute politique. On trouva sur la table d'un individu envoyé deux fois en prison en six mois un ouvrage de Tyndall. Si vous les avez rencontrés dans la rue, lui et sa femme, vous auriez certainement été fier de l'ouvrier anglais, et ce même homme n'avait pas honte d'exprimer ouvertement le regret d'être délivré des devoirs que lui imposait la paternité. Dans un accès de colère, il était tombé à coups de poing sur son petit garçon de trois ans et demi, etc., comme l'enfant était tout étourdi par les coups, il lui en infligeait plus encore, et, finalement, comme le pauvre petit hurlait de douleur, il lui enfonça trois gros dolgts dans la gorge pour le faire taire.

Les propriétaires.

Le locataire du troisième se plaint des voisins qui habitent l'étage supérieur:

—Impossible de dormir: ils dansent toute la nuit!

—Vous pouvez bien leur passer ça, puisqu'ils dorment ensuite toute la journée.

Le ministre des postes et télégraphes a commandé au statuaire Jacques France un exemplaire monumental du buste national de la République des communes, qui ornera une des salles de l'Hôtel.

Un détail: ce buste, qui aura 1 m. 50 de haut, ne pèsera pas moins de 600 kilos.

En police correctionnelle:

—Vous êtes prévenu d'avoir autorisé, dans votre établissement, des jeux de hasard.

—Des jeux de hasard!.... mon président, je proteste!.... Tous ces messieurs trichaient.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi, 17 juillet 1886

COMPTROLLER'S OFFICE (CLEARING HOUSE)
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'au dernier cette semaine	$660,399 00	$103,391 00
Meme jour de la semaine dernière	755,927 00	92,595 00

ARGENT AMÉRICAIN.

Argent américain (station ... au pair
... (trade dollar) 77 a

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain	77
Pièces de 5 francs	80@
Pièces de 20 francs	$3.80@ 3.90
Souveraines	4.80@ 4.90
Pièces de 10 francs	7.50@
Doubloons espagnols	15.60
Doubloons portoricos	15.35
Doubloons mexicaines	15.40
Pièces de 40 pesos mexicaines	...@ 19.40
Or de l'Amérique du Sud	80c par peso
20 marcs prussiens	4.80@ 4.75
Or de la Californie	1 2@1 00 c p
Or américain, poids léger	95@ 97
Or américain mutilé	5 00 d accompte

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue à être en assez bonne demande et stable mais toujours abondant.

Prêts sur demande: aux banques 3 à 5 pour cent; en faveur des banques, 3 à 4 pour cent.

Les taux d'escompte par un sont comme suit:

Papier des commerces exceptionnels	6 pour cent
A 1	7@8 "
Prêts sur garanties collatérales	4@6 "
Prêts à la Bourse	4@5 "

New York—Taux de l'argent à 3 p.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 2½ pour cent. Consols 101 3/16, argent en liquidation 1/4 à 1 p. 1/2 p. 0/0.

Paris—Rentes, 82 92½.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial	95½@	
Le STERLING est facile		
Commerciaux de navire A 1		
Les FRANCS sont faciles	485½@	486
Traites à banques		486
Traites à vue		
Les FRANCS sont faciles.		
France à commerce	5.20	
Amsterdam à commerce		nom.
Londres à vue		

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.

Taux du commerce à 75c. de prime.

Les banques tirent des chèques à $1 50 de prime par $1,000.